

DEBAT CITOYEN :

Les Amazones De la République se prononcent sur la tradition et ses dérives ^{P.7}

canal D

Une action de développement par la communication

Bimensuel d'informations et de communication

N°091 du 14 Mai 2021

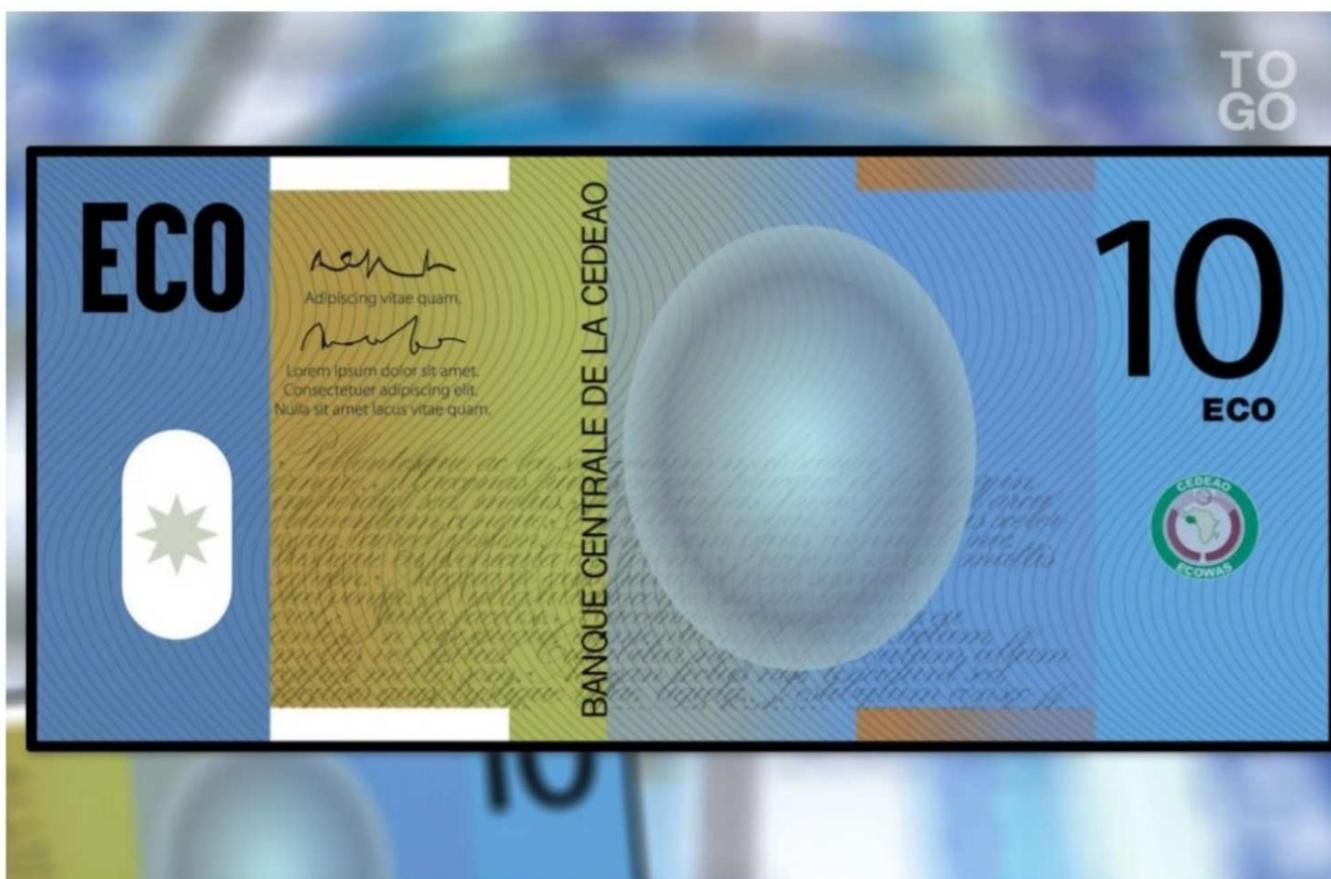
PRIX 250F

MONNAIE COMMUNE / CEDEAO :

Etats généraux de l'Eco à Lomé

- . Les dés sont-ils pipés d'avance ?
- . **Le format de la rencontre qui suscite inquiétude**
- . Des leaders d'opinion non invités
- . **Kako Nubukpo...**

P.3



Abonnez-vous ou achetez la version pdf de votre journal dès aujourd'hui !



www.perspectiveinfo.com/canald



POLITIQUE

Requiem de fin pour la Dynamique Monseigneur Kpodzro ? ^{P.4}



Les leaders de la DMK

ETAT DE DROIT

NADIM MICHEL KALIFE : "La justice togolaise ... n'inspire pas confiance" ^{P.5}



NADIM MICHEL KALIFE

DÉVELOPPEMENT

CHANGEMENT A LA TETE D'OXY AFRIKA FRANCE : Caroline Revel-Boulet, nouvelle présidente



Caroline Revel-Boulet

P.5

CIVISME FISCAL :

L'OTR lance un concours à l'endroit des médias

L'Office togolais des recettes (OTR) et l'Observatoire togolais des médias (OTM) veulent impliquer les professionnels des médias dans la promotion du civisme fiscal au Togo. Les deux institutions ont lancé vendredi 30 avril 2021 à Lomé, la première édition du concours national des meilleurs articles et reportages sur le civisme fiscal.

Première du genre au Togo, cette édition a pour thème : " Les déterminants du civisme fiscal au Togo ". L'objet du concours est de contribuer à travers un article reportage inédit publié dans un support professionnel (presse écrite et en ligne, radio et télévision) à la sensibilisation sur le civisme fiscal. Ainsi, il vise à valoriser le travail des journalistes dans la mise en œuvre des réformes orientées vers le consentement volontaire à l'impôt.

Le concours est individuel, gratuit et ouvert aux journalistes profes-

sionnels exerçant dans un média régulièrement installé au Togo. Il s'agit des œuvres, pour la télé et la radio, composées d'une production de 3 min maximum enregistrée sur un support USB. L'enveloppe doit comporter une fiche d'identité avec mention du média sur lequel la production a été diffusée, de même qu'un bref résumé. En ce qui concerne la presse en ligne, un imprimé de la capture d'écran de la publication faite de même que le lien accompagné de la fiche d'identification. Enfin, pour la presse écrite, 5

exemplaires du journal et la fiche d'identité.

Les œuvres éligibles sont celles produites et publiées entre le 1er janvier et le 18 juin 2021. Le dépôt se fait sous pli-fermé au plus tard le 18 juin 2021 à 12 heures 30 min au siège social de l'OTM sis au quartier Bè-Klikamé à Lomé. Deux lauréats de chaque catégorie seront désignés par un jury composé de professionnels expérimentés des médias, de la communication, d'universitaires désignés par l'OTM en collaboration avec l'OTR. Le premier de chaque catégorie sera



La table d'honneur

primé d'un montant de 300.000 f CFA et 200.000 f CFA pour chacun des deuxièmes de toutes les catégories.

Selon le président de l'OTM, Fabrice Pétchézi, " il s'agit de rendre encore plus accessible l'information fiscale et faciliter son appropriation d'abord par les journalistes et ensuite par toutes les catégories de contribuables ".

La représentante du

Commissaire général de l'OTR, Mme Magbenga Komnaka D'wama, directrice de la communication et des services aux usagers, a pour sa part, rappelé la mission de l'Office qui est celle d'amener par la sensibilisation et des explications, les contribuables à consentir à l'impôt et taxe. " Il s'agit d'une mission de formation et d'information ", a-t-elle conclut.

Francis Parreira

MEDIAS : Le CONAPP et l'ARMP ont outillés les hommes de médias pour le contrôle citoyen des marchés publics

La semaine de la presse organisée par le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a été clôturée par un séminaire de formation tenu les 6 et 7 mai derniers à l'Agora Senghor à Lomé sur le thème : " Le contrôle citoyen dans le mécanisme de passation des Marchés Publics ".

Organisé avec l'appui de l'Autorité de régulation des marchés publics (ARMP), le séminaire a réuni deux jours durant près d'une trentaine de responsables d'organes issus de la presse écrite, la radio, la télévision et la presse en ligne.

Ce séminaire avait pour double objectif d'une part d'amener les médias participants à anticiper les surprises liées à la mutation des organes de presse en sociétés de presse et être aptes à soumettre des dossiers d'appels d'off-

res, puis d'autre part de donner les outils nécessaires aux médias afin de favoriser des investigations professionnelles et révéler d'éventuelles failles dans les procédures de passation des marchés publics.

Ainsi, les participants ont été outillés sur quatre thématiques à savoir : l'environnement juridique et institutionnel des marchés publics au Togo ; la transparence et l'efficacité dans les marchés publics : outils d'appréciation et de contrôle ; l'accès aux informations

relatives aux marchés publics et le dernier module portant sur les actions de communication et d'alerte dans les marchés publics.

A l'ouverture des travaux, le directeur général de l'ARMP, Aftar Touré Morou a laissé entendre que " connecter la commande publique au métier de journalisme est une nécessité pour renforcer les capacités sur le contrôle citoyen des marchés publics et apprendre aux médias en tant qu'opérateur économique, les opportunités d'affaires



La table d'honneur

dans les marchés publics ".

Le président du CONAPP, Tchagnao Arimiyo s'est pour sa part réjoui de la tenue de ce séminaire de formation dans un contexte où le gouvernement a recommandé aux organes de presse de se régulariser et se convertir en

société (entreprise) de presse devenant de facto opérateur économique et pouvant dès lors postuler en tant que tels, aux marchés publics relatifs à leurs domaines d'intervention notamment les offres et prestations de service en communication et média.

Lemou N.

ETATS GÉNÉRAUX DE L'ECO A LOMÉ :

- . Les dés sont-ils pipés d'avance ?**
- . Le format de la rencontre qui suscite inquiétude**
- . Des leaders d'opinion non invités**
- . Kako Nubukpo...**

Annoncé pour les 26, 27 et 28 mai à l'Université de Lomé sous l'initiative de l'économiste togolais Kako Nubukpo, les états généraux de l'Éco, nouvelle monnaie proposé par la France et la Côte d'Ivoire en remplacement du F CFA devaient s'articuler autour du thème : " Quelle monnaie pour quel développement en Afrique de l'Ouest ". Un programme a déjà été mis en place et les derniers réglages sont en cours. Sauf que la rencontre suscite des interrogations et doutes dans l'esprit de plusieurs lanceurs d'alertes dont la dame de Sotchi, Nathalie Yamb, qui tout en précisant son boycott de la rencontre de Lomé, vient de lancer d'acribes critiques contre le projet, en soulevant d'importantes questions sur le sérieux des organisateurs.

Un format qui ne rassure pas

La dame de Sotchi reconnu pour son franc parler, son aversion à l'endroit de l'impérialisme français en Afrique qui se perpétue à travers les valets locaux africains, désapprouve d'entrée la structuration de la conférence. "Quel sérieux peut-on accorder à un événement qui est censé réfléchir sur une monnaie ouest africaine, mais qui exclut tout intervenant et/ou représentant des banques centrales du Nigeria, du Ghana, du Libéria, de la Sierra Leone, de la Gambie, du Cap Vert et même de la Guinée qui sont tous membres de la CEDEAO (Ndlr : Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest), mais qui ont tous été écartés par Nubukpo," interroge la lanceuse d'alerte.

Or, relève la dame de



Kako Nubukpo



Nathalie Yamb

Sotchi, les objectifs formels de la rencontre initié par Kako Nubukpo visent :

- une réflexion sur la transition des monnaies nationales de la CEDEAO vers l'Éco en raison de l'urgence de développement des pays concernés et,
- définir une feuille de route à soumettre aux chefs d'Etats et de gouvernements de la CEDEAO.

Sachant qu'il y a huit monnaies dans la communauté, elle se demande comment des conclusions objectives et pertinentes peuvent être tirées d'une rencontre qui exclut l'avis de 8 pays de la zone pour laquelle on veut proposer une monnaie commune, et surtout en mettant à l'écart la puissance économique de la zone à savoir le Nigeria ? Pourquoi veut-on créer une monnaie pour une communauté en excluant du débat certains pays de la communauté ?

Nathalie Yamb conclut que la rencontre sur les états généraux de l'Eco n'a pas pour souci de trouver une alternative crédible au Franc CFA et amener l'ensemble des économies de la CEDEAO vers une monnaie commune, mais plutôt légitimer

le coup de la France et de la Côte d'Ivoire qui ont tôt fait de proposer l'Eco " macronien " pour annihiler toute initiative tendant à trouver une fin définitive au Franc CFA.

Intervenants taillés sur mesure

Dombo Sambassila, François Ndengué, l'économiste Nicolas Agbohoun et d'autres contempteurs du Franc CFA n'ont pas été invités aux débats ; Ce qui serait, selon l'activiste, une stratégie des organisateurs pour éviter trop de secousses. Par contre d'autres activistes invités comme Nathalie Yamb, Mamadou Coulibaly, ainsi que Aminata Traoré, sans avoir la possibilité de faire des interventions dédiées sur des thèmes précis, seraient des faire-valoir, afin de légitimer le projet qu'elle qualifie de franc-africain. D'où son boycott de la rencontre.

Programmée initialement sur le panel d'ouverture, Nathalie Yamb (avec certains leaders d'opinion) estime que c'est une stratégie pour les restreindre dans une fenêtre d'expression afin qu'ils soient cadrés dans les objectifs que seuls les initiateurs savent.

Selon elle, la nouvelle nomination de l'économiste togolais à la commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), signerait son entrée dans la galaxie macronienne et ferait un collabo passif servant subtilement les intérêts vers la mise en place d'un éco délavé.

Dès lors que la France a pointé son nez dans la mise en place de l'Eco qu'elle précipite avec Alassane Ouattara, ce projet semble une nouvelle farce pour ce pays européen qui semble visiblement avoir tant de mal à vivre sans l'Afrique. Nathalie Yamb estime qu'il appartient à l'Afrique seule de mettre en place un cadre et d'initier une monnaie à elle toute seule sans un certain audit de la France. Tous ceux qui travaillent à l'instar de Kako Nubukpo à ce que le canevas soit contraint seraient sans doute coptés par la France.

Le doute...

Des interrogations supplémentaires relevées par d'autres leaders d'opinion suscitent également inquiétude. La question du financement de la rencontre de Lomé tarade

l'esprit de plusieurs, car il va bien falloir payer les billets des participants, les loger, les nourrir et payer leurs per diem. Certains y voient la main de la France-Afrique derrière. Ce qui dénote du format de la rencontre et des intervenants choisis sur mesure. Comme on le dit souvent, " La main qui donne est celle qui commande ", histoire pour dire que " Qui finance l'accordéon, choisit les notes de musique ".

Aussi, une portion de phrase issue d'un document de travail rédigé par l'économiste togolais en prélude à la rencontre de Lomé conforte la thèse du scepticisme à l'égard de notre compatriote : " Rappelons que l'Union européenne a mis trente ans pour passer du Rapport Werner à la mise en place effective de l'euro... " peut-on lire dans ce document. Ce qui sous-entend qu'il faudrait une durée plus ou moins analogue pour l'avènement de l'Eco, de quoi doucher les ardeurs des contempteurs du franc CFA.

Le constat des pourfendeurs de cette monnaie de singe qu'est le Franc CFA est unanime. Si la France a de grands intérêts avec le Franc CFA, elle ne peut jamais prendre appui sur des gens qui combattent cette monnaie. En clair, pour ceux-ci, il ne s'agit pas de changer seulement la dénomination de la monnaie en gardant la méthodologie, la valeur, l'équivalence et surtout, le logement, l'impression et le porte-parole de l'ancienne monnaie. Il faut rompre le cordon ombilical avec la France et avoir une monnaie totalement indépendante après 61 an d'indépendance des pays francophones d'Afrique.

Pour le moment, certains pensent qu'il faut accorder le bénéfice du doute à notre compatriote Kako Nubukpo jusqu'aux états généraux de Lomé, tout en espérant que celui qui reste le leader togolais de la contestation du franc CFA ne nous lâche en haute mer.

A.L. & J.L.



Récépissé N° 0469/21/01/13
Edité par CANAL D GROUP
RCCM N°TG-LOM 2016 B 1587
02BP 20370 Lomé 02 Lomé Cité
Tel : (00228) 91 42 55 00/
98 67 08 37

Email : journalcanal.d@gmail.com
Casièr Maison de la Presse : N°19
Siège: Agoè-Assiyéyé, Von face à la micro finance COCEC (station Yat&Co), en face de l'EPL Salomon.

Directeur de Publication

POLORIGNI Jean Legrand

Rédaction

Francis Parreira,
A. Lèmour

Infographie :

Canal D Communication
Imprimerie: SDR

POLITIQUE :

Requiem de fin pour la Dynamique Monseigneur Kpodzro ?

Les deux principales personnalités à l'initiative de la Dynamique Monseigneur Kpodzro (DMK) ne sont plus au Togo. Ils se qualifient d'exilés et en situation d'asile politique pendant que le gouvernement les considère comme des voyageurs ayant décidé de quitter de leur plein gré leur pays. Dans la foulée, les profondes discordes entre les membres, l'échec des contestations électorales, les dérapages médiatiques en se mettant à dos une partie de la presse et le coup de grâce asséné à cette formation politique par la communauté internationale de plus en plus gênée par les tags amplifiés par la DMK sur chacune des déclarations diplomatiques du groupe des 5 à savoir l'Union européenne, le système des Nations Unies, la France, les USA, l'Allemagne.

Après une concertation tenue le 04 mai entre le groupe des 5 et la DMK, les puissances mondiales ont publié un communiqué selon lequel la DMK est priée "de ne plus publier de communiqués attribuant des déclarations non vérifiées à des membres du G5 et l'a encouragée à participer au processus de concertation organisé par le gouvernement". Une sortie qui intervient après celle du gouvernement français le mois dernier suite à la visite du chef de l'Etat togolais Faure Essozimna Gnassingbé en France.

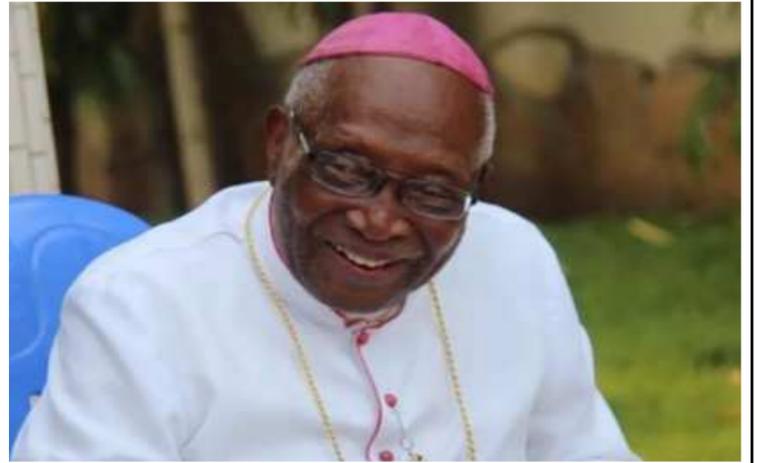
L'on se souvient qu'au cours de la visite du chef de l'Etat Faure Gnassingbé en France, Jean Yves Le Drian, ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères avait au cours d'une conférence de presse, démenti for-

mellement les accusations de la DMK contre le pouvoir de Lomé, allégations selon lesquelles le pouvoir de Lomé aurait falsifié et usurpé des signatures de l'Elysée à travers une fausse lettre de félicitation à l'issue du scrutin présidentiel de février 2020 avec la complicité du confrère Pierre Firton de la radio RFI. Le ministre français de l'Europe et des Affaires étrangères avait clairement laissé entendre que la France avait bel et bien adressé un courrier de félicitations au régime de Lomé, sonnante de glas des suspicions gravissimes sur fond de tensions entre la DMK et le média RFI.

Depuis février 2020 qu'il a déclaré un affront au pouvoir légitime, Agbeyomé Kodjo n'a finalement pas réussi à établir les manifesta-

tions de la vérité au sujet de la victoire qu'il réclame suite à la présidentielle du 22 février 2020.

Son départ en exil (dans un prétendu champ de maïs) avait laissé place à son mentor Monseigneur Philippe Fanoko Kpodzro qui a finalement pris la même option de l'exil alors que la formation politique DMK est, visiblement, mal en point. On ne remarque plus aucune action politique concertée et crédible au sein du groupe. Pis, des allégations de mort criminelle sont distillées depuis quelques jours par l'un des anciens membres influents de la DMK, le journaliste Anani Fifa au sujet de la mort de la militante Foussena Djabga. Justement par rapport à cette dernière, Anani Fifa connu dans l'univers médiatique soutient en



Mgr Philippe Fanoko Kpodzro

effet à travers des publications que la militante du PNP qui s'était rapprochée de la DMK, avait été spirituellement éliminée par un membre influent de ladite dynamique. Une information très distillée sur les réseaux sociaux que les responsables de la DMK laissent visiblement courir pour des raisons que l'on ignore.

Plus d'un an après le scrutin, la DMK continue de réclamer sa victoire à la présidentielle, défie l'autorité en place et indispose la communauté internationale qui vient de le déclarer publiquement. Sauf une thérapie de choc, il faut croire que Dr Agbeyomé Kodjo et Monseigneur Kpodzro, abandonné par une bonne partie de l'opposition, n'ont pas pu mieux faire et l'opposition dans son ensemble se

retrouve à la case de départ d'interrogation : Comment provoquer l'alternance politique ?

Dans la foulée, le G5 a invité la DMK à revenir à la table de concertation avec le gouvernement afin de prendre part aux nouvelles échéances électorales, notamment les régionales qui s'annoncent. Or, cette coalition politique de circonstance semble avoir tout prévu sauf un échec à la présidentielle de février 2020. Dès lors, un plan B en termes de réorganisation des différents partis politiques qui constituent la coalition semble inexistant.

Le groupe est dès lors voué au même sort que toutes les autres coalitions politiques que le pays a connues par le passé, sauf un remuement d'une baguette magique. Tous âgés entre 50 et plus de 60 ans, Agbeyomé Kodjo, Jean Pierre Fabre, Me Paul Dodzi Apévon, Brigitte Adjamagbo Johnson, Nicolas Lawson (liste non-exhaustive) sont les derniers maillons d'une génération politique pris entre le poids de l'âge et la super puissance d'un régime qu'ils ont directement ou indirectement participé à construire et qu'ils n'arrivent pas à déraciner.

Auraient-ils au moins eu l'occasion de préparer la relève à la lutte qu'ils ont menée jusque-là sans succès ? La question demeure et suscite réflexion auprès des esprits avertis ! De l'autre côté, l'adversaire politique continue de se renforcer non seulement sur le plan politique mais aussi diplomatique. Alors que le requiem de fin sonne pour la DMK, les beaux jours semblent encore devant pour le parti au pouvoir.

Narcisse A. Prince

Noël A.

RELIGION :

"Association pour l'Epanouissement du Chrétien" forme ses leaders zonaux

L'Association pour l'Epanouissement du Chrétien (AEC) a organisé du 6 au 8 mai derniers, une session de formation à l'intention d'une cinquantaine de ses leaders zonaux. La rencontre a eu lieu dans l'enceinte de l'Eglise "Jardin arrosé" sise à Kégué Sagboville à Lomé.

Organisé autour du thème "Equiper les leaders à l'image de Christ pour impacter notre société", ce programme de formation a pour objectif d'atteindre la mission de l'AEC, celle de contribuer à l'épanouissement du Chrétien et l'aider à briser les barrières dénominologiques pour libérer le potentiel du corps du Christ afin d'accomplir le grand Commandement et la grande commission et impacter la



L'évangéliste Paul Peteou, Pdt de l'AEC (en blanc)

société pour la gloire de Dieu.

L'AEC étant présente dans plusieurs zones, cette session de formation est dédiée uniquement aux leaders zonaux du Grand Lomé et se tient dans le cadre du renforcement des capacités des serviteurs de Dieu. Plusieurs thématiques sur le leadership, les défis pastoraux des derniers temps, et l'impact du leader pour

transformer la société, ont fait objet de communication au cours des trois jours de formation.

Selon le président de l'AEC, l'évangéliste Paul Peteou, le besoin de formation s'est fait ressenti eu égard à la grande ambition que nourrit l'AEC. " Si nous n'amenons pas les leaders à comprendre la vérité que Dieu voudrait qu'ils comprennent au travers de Sa Parole, à l'appliquer vis-à-vis des défis que le monde impose pour remporter la victoire, ce serait impossible. Cette session, qui s'ouvre ce matin, réunit ces leaders zonaux pour leur permettre de les équiper afin

de pouvoir aider les églises dans les zones de l'AEC à comprendre la volonté de Dieu. En chaque être humain, Dieu a mis un potentiel que nous devons libérer", a-t-il-indiqué.

Pour information, l'AEC a 11 coordinations sur l'ensemble du territoire national. Elle a pour objectifs d'encourager ses membres à œuvrer pour l'éternité, promouvoir l'épanouissement holistique de ses membres et les engager dans l'œuvre de l'évangélisation au Togo et dans d'autres pays, par l'implantation de nouvelles églises. Elle œuvre également pour la formation théologique des membres, soutient et défend les intérêts de ses membres quand le besoin se présente.

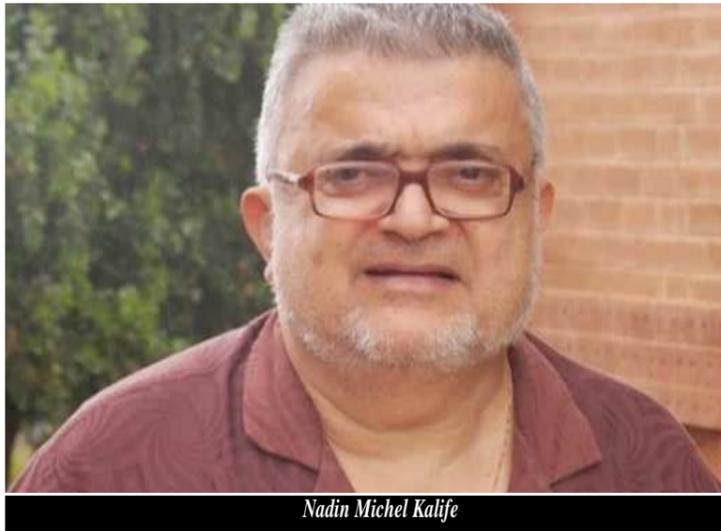
NADIM MICHEL KALIFE :

"La justice togolaise...n'inspire pas confiance"

L'économiste Nadim Michel Kalife, ancien conseiller de feu président Gnassingbé Eyadema a fait une sortie alarmiste à l'occasion de la commémoration du 61e anniversaire de l'accession du Togo à la souveraineté internationale. Passant sous scanner les mécanismes actuels d'ouverture du Togo à l'investissement, le Togolais d'origine libanaise a mis en exergue deux principaux handicaps qui ne favorisent pas l'émergence tant espérée dans le pays. Pour Nadim Michel, la défaillance de la justice togolaise est le premier handicap qui engendre le second, le second lié à l'étouffement des petits investisseurs.

"La justice togolaise n'est pas sereine, elle n'inspire pas confiance", a laissé entendre l'économiste dans une vidéo sur les réseaux sociaux à l'occasion de la célébration du 61e anniversaire de l'accession du Togo à la souveraineté internationale. Dans un accent de forte déception, presque en larmes, Nadim Michel explique comment les acrobaties dans les procédures judiciaires accouchent de décisions dégoûtantes avec une manifestation claire de l'injustice pour dire que " la justice togolaise n'est pas juste ".

"Quand on a une affaire en justice (moi-même j'en ai), alors que vous avez raison à 100%, on vous sort de ces jugements, vraiment, qui vous dégoûtent de tout ", a-t-il regretté sans oublier de



Nadim Michel Kalife

mentionner que les informations sur ce genre de pratiques circulent et que les autorités sont au courant.

L'économiste n'étant pas le premier à pointer du doigt la défaillance de la justice togolaise, cette sortie est un nouveau facteur d'inquiétude. En effet, plusieurs observateurs ont eu à relever que le Togo est assis sur une braise, quand on regarde les milliers de dossiers liés principalement aux liti-

ges fonciers et parfois, les concertations avec lesquelles les jugements sont rendus. Malgré les investissements des partenaires au développement dans la professionnalisation du secteur de la justice, il existe encore des hommes de mauvaise foi dans ce corps de métier qui tordent le cou au Droit et sèment la désolation, laissant en larmes le pauvre.

Nadim Michel estime que cet état des choses n'inspire pas la confian-

ce des petits investisseurs qui ont certes les moyens de créer 10, 20 emplois à travers de petites unités, sans pour autant avoir l'énergie de se battre contre d'éventuels mauvais coups dans un système judiciaire que maîtriserait facilement une grosse multinationale qui aura forcément accès aux premières autorités du pays. Les grosses multinationales peuvent créer 50, 100 emplois peut-être, mais combien de multinationales il faudrait alors accueillir dans le pays pour absorber les jeunes diplômés et générer des ressources au trésor public ? Or, le pays peut facilement accueillir plus des milliers de petites unités de transformation employant quelques dizaines d'employés peu ou pas du tout qualifiés.

La diaspora : un potentiel qui s'évapore

L'homme estime dans son analyse que la diaspora représente un potentiel nanti de compétences et de moyens d'investissement. Cependant, le climat de méfiance lié à la défaillance de la justice pousse ces hommes et femmes de valeur à transporter leur compétence ailleurs. Généralement ces concitoyens qui ont acquis des moyens financiers et des compétences ailleurs, sont en mesure d'investir au Togo si le système leur inspire suffisamment confiance.

D'où l'appel au Premier ministre madame Victoire Tomégah-Dogbé, de l'économiste Nadim Michel qui félicite le système de suivi évaluation trimestriel instauré par la Cheffe du Gouvernement, et l'invite à être assez regardante sur le volet justice, qui s'avère le cœur de toute motivation à l'investissement.

Noël A.

CHANGEMENT A LA TETE D'OXY AFRIKA FRANCE :

Caroline Revel-Boulet, nouvelle présidente

L'association française Oxy Afrika France, partenaire privilégié de l'association togolaise Oxy Afrika Togo, a dorénavant une nouvelle présidente.

Le changement est intervenu au cours de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 1er avril à Onet le château en France. Il fait suite au décès de l'ancienne présidente, madame Marie Andrée



Caroline Revel-Boulet

Alary de Lax.

Ainsi Mme Caroline Revel-Boulet a été élue

à l'unanimité et préside dorénavant aux destinées de l'association

pour un mandat de cinq ans.

Oxy Afrika France est une organisation de la société civile française qui œuvre pour l'amélioration des conditions de vie des enfants et jeunes démunis. Elle est partenaire de l'association togolaise Oxy Afrika Togo qu'elle accompagne dans ses projets depuis quatre ans.

A son actif, l'on peut noter l'assistance sociale aux enfants démunis du

canton de Kovié dans la préfecture de Zio à l'occasion de chaque rentrée scolaire et en pleine pandémie du covid 19, l'accompagnement saisonnier à l'orphelinat pouponnière " Divine Providence " situé à Aného dans la préfecture des Lacs et l'assistance sociale aux enfants et jeunes démunis du village de Kéta Akoda toujours dans la préfecture des Lacs.

Juan Granos

VACCINATION COVID 19 AU TOGO : L'administration de la deuxième dose débute la semaine prochaine

Élargie récemment à toutes les régions du pays, la campagne de vaccination contre le covid-19 va passer à une nouvelle étape.

Les équipes déployées démarreront

à partir de la semaine prochaine, l'administration de la deuxième dose, a annoncé mardi dernier le

Gouvernement togolais dans un communiqué.

Les opérations

seront notamment facilitées par l'arrivée, il y a quelques jours, des nouvelles doses obtenues dans le cadre de l'initiative Covax.

La stratégie vaccinale du Togo demeure la même, vacciner le plus



Une campagne de vaccination

possible de personnes afin de parvenir à l'immunité collective. A ce jour, plus de 245 000

personnes ont reçu une première dose.

La Rédaction

TELEPHONIE MOBILE :

La nouvelle politique de confidentialité de WhatsApp entrera en vigueur le 15 mai 2021

Début 2021, WhatsApp avait annoncé une mise à jour de ses conditions générales d'utilisation (CGU). Il avait insisté sur l'obligation de les accepter sous risque de ne plus avoir accès à l'application. Face à l'incompréhension et la frustration des utilisateurs, le déploiement a été retardé pour mai.



Malgré le mécontentement de la grande majorité des utilisateurs, la mise à jour tant

redoutée des conditions générales d'utilisation (CGU) de WhatsApp

aura bel et bien lieu le 15 mai 2021. Les comptes de ceux qui refuseront d'accepter les nouvelles CGU ne seront pas automatiquement supprimés, mais les fonctionnalités seront progressivement restreintes.

Dans le détail, WhatsApp utilisera une méthode "douce". Après plusieurs semaines de rappels réguliers, les accès à certaines

fonctionnalités comme la liste de discussions, le changement de statut, le transfert de messages, la création de groupes de discussions, l'envoi de messages vocaux, stickers ou d'autres médias seront limités.

Les utilisateurs recevront l'avertissement suivant : "vous ne pourrez plus du tout recevoir d'appels ou de notifications, et WhatsApp cessera d'envoyer des messages et des appels sur votre téléphone", prévient le service de messagerie. Après 120 jours d'inactivité sur la plateforme, un compte sera automatiquement supprimé.

Pour rappel, WhatsApp a été racheté par Facebook en 2014. Selon sa nouvelle politique de confidentialité, les données personnelles des utilisateurs seraient partagées avec sa maison-mère. De nombreux utilisateurs se sont alors repliés vers des services concurrents et cryptés, à l'instar de Telegram et de Signal, qui ont vu leur nombre de téléchargements augmenter très rapidement.

Source : Agence Ecofin

FAISONS BLOC CONTRE LA COVID-19

#TogoSafe #FaisonsBLOC

- ✓ Vous avez **50 ans et plus ?**
- ✓ Vous avez **moins de 50 ans et souffrez d'une maladie chronique, et résidez dans le Grand Lomé ?**

Inscrivez-vous dès maintenant à la vaccination contre la COVID-19

vaccin.covid19.gouv.tg

CORONAVIRUS AU TOGO

[f](#) [t](#) @Covid19TG

DEBAT CITOYEN :

Les Amazones De la République se prononcent sur la tradition et ses dérives

" Au grand maux, les grands remèdes " dit-on souvent, le fait sociologique ne se dénie pas mais doit être affronté avec audace même si sa perception profonde n'est réservée qu'à une classe particulière d'initiée. C'est dans cette dynamique que la plateforme de la société civile dénommée les Amazones de la République le 18 avril 2021, a mené des réflexions sur une thématique des moins ordinaires qui suscite épouvante, crainte, soumission et indignation dans ses manifestations multiformes ; menace l'unité, la cohésion des communautés, emporte des vies innocentes par le lynchage populaire et sape le tissu social : la tradition et ses dérives : la sorcellerie.

Pour mieux cerner les contours de la thématique il fallait répondre aux interrogations suivantes :

1. Par définition, c'est quoi la sorcellerie ?
2. Quels sont les signes distinctifs d'un sorcier ?
3. Qui doit attester de celui qui a le pouvoir d'identifier les sorciers ? Et celui qui prétend détecter les sorciers est-il lui-même sorcier ou non ?
4. Les actions des sorciers contribuent-ils à créer des dommages aux communautés et à leurs familles et surtout aux innocents ?
5. Les conflits d'intérêt et l'égoïsme dans les cercles familiaux n'entraînent-ils pas l'invention des scènes de sorcellerie pour discréditer et éloigner arbitrairement les rivaux ?
6. Quelles suggestions à l'endroit des décideurs ?

Ces différentes interrogations ont été tour à tour égrenées par les membres de la plateforme guidées par les experts chargés d'animer les débats. Il s'agit de :

1. 1er modérateur EDJAM-ETCHAKI Bassimsouwé, Directeur Adjoint des Services Techniques au District Autonome du grand Lomé ;
2. 2ème modérateur Martin HLOVO, Directeur de société, Juriste ;
3. 1er expert Maître Sylvain ATTOH-MENSAN, Avocat ;
4. 2ème expert Atinèdi GNASSE, membre de l'Académie Kabyè, membre de l'association Langues Nationales et Développement (LND);
5. 3ème expert PALANGA Kolu Edjowou Dominique, Ancien Préfet, Conseiller municipal Kozah 1 ;
6. 4ème expert Togbui Sylvain DAGBAN, Architecte Urbaniste, Chef du quartier Adakamè à Lomé;
7. 5ème expert Magistrat Gnama Pidalatang, Président du tribunal de Kantè ;
8. Rapporteur, Zeus Adaoutèma WOUKINTA, Doctorant en Droit Public, spécialiste en décentralisation et gestion des collectivités locales, Droit et Politiques de l'environnement.

Deux idées essentielles ont meublé les discussions : d'une part l'appréhension du phénomène de la sorcellerie, ses différentes manifestations et des propositions aux acteurs du processus décisionnel afin d'apporter une réponse adéquate à cette situation qui mine la cohésion au sein des communautés d'autre part. Pour dire simple, il s'est agi tout de faire le diagnostic du phénomène dans son ensemble afin de suggérer une thérapeutique.

I- La sorcellerie : appréhension et manifestation au sein de nos sociétés

De même que la définition de la notion de la sorcellerie est polysémique, ses causes et conséquences

dans le vécu quotidien sont plurielles.

A-Notion de sorcellerie ; clairvoyance

Les échanges ont permis de ressortir que le mot sorcellerie dans son acception négative la plus répandue, sous-entend des pratiques métaphysiques, non perceptibles par le sens ordinaire, nuisibles aux genres humains. Comme toute discipline a son art, la sorcellerie c'est l'art des sorciers ; c'est la pratique des sorciers. Pour le dictionnaire Larousse, la sorcellerie est une pratique magique en vue d'exercer une action généralement néfaste, sur un être humain (sort, envoûtement, possession...) sur les animaux ou les plantes. Pour le dictionnaire kabyè-français de l'académie kabyè, le sorcier ne serait rien d'autre qu'un " mangeur d'âmes humaines ". Ainsi, ce sont ancrées dans nos sociétés traditionnelles que le mot " sorcier " se réduirait aux actes maléfiques de certains individus qui s'incarment dans les oiseaux et animaux ou encore aux personnes qui ont pactisé avec le diable pour perpétrer des maléfices. Dans la conscience collective africaine, c'est le pouvoir du mal, surnaturel et mystérieux dont est doté un homme ou une femme.

Cette large acception négative du mot sorcier ancrée dans la mémoire collective a pour corollaire une méfiance collective envers toutes les personnes soupçonnées d'être " clairvoyantes ", " hamadinaa " en Kabyè ou " afano, noukpoto... " en éwé...

Cependant, cette appréhension foncièrement négative du mot sorcellerie dans nos sociétés est assez réductrice et renseigne le sempiternel divage entre l'homme noir qui n'a d'actes que nuisibles tandis que tout ce qui sortirait de l'ordinaire dans le monde occidental serait du génie. Par exemple, les spectacles de tour de magie dans les sociétés occidentales attirent des foules nombreuses venues découvrir le génie, le talent surnaturel du concitoyen alors qu'en Afrique, il s'agirait d'une personne qui aurait pactisé avec le diable pour détruire et nuire.

Si nous partons du principe que ce que l'on désigne couramment par la clairvoyance est d'abord génétique, on peut légitimement dire que naître nanti du second don ou du " sixième sens " ne fait pas du bénéficiaire du don nécessairement un malfaiteur, ou une boîte à maléfice. Le sorcier serait alors une personne capable d'accomplir des actes qui sortent de l'ordinaire ou une personne avec des aptitudes à interagir avec le monde surnaturel ou métaphysique. De même qu'il a existé un Caïen, il existe un Abel. C'est ce que l'on fait de

son don naturel qui détermine le caractère de sorcier malfaiteur ou non de l'individu.

Pour ce qui est de la manifestation des signes extérieurs ou distinctifs d'un sorcier, il ressort des discussions qu'il n'en existe aucun. Seul le cercle fermé des initiés ou des possesseurs d'un don particulier peuvent s'identifier entre eux.

B- Les dérives autour du phénomène de sorcellerie

Dans le quotidien du togolais et de l'africain en général, des faits de sorcellerie sont légions et entraînent de façon continue des conséquences variées et c'est à juste titre que l'on se demande qui dispose du pouvoir pour identifier le sorcier ? Celui qui peut identifier un éventuel sorcier n'est-il pas lui-même un sorcier ?

A ces interrogations, la réponse se trouve dans les institutions ancestrales où généralement un proclamé charlatan, devins ou encore un quidam qui a décidé de mettre sa force surnaturelle au service de la société peut dénoncer sur consultation ou initiative personnelle d'éventuels sorciers. Cependant, face à la complexité du phénomène et aux jeux d'intérêts de nos jours, ce procédé ne permet pas souvent de s'assurer toujours de la véracité des dires des fameux sorciers bienfaiteurs et entraîne des dérives aux conséquences regrettables.

On peut se poser la question de savoir ce qui reste de nos institutions ancestrales traditionnelles où les guérisseurs, voyants étaient un rempart pour le bien-être collectif. Selon les témoignages des uns et des autres, les vrais charlatans ou devins dans le temps ne moyennaient pas leur don.

Il est monnaie courante de nos jours qu'un quidam s'autoproclame devin, charlatan, prophète pour décider du sort de ses concitoyens. Dans le vide juridique, de véritables entreprises se créent sur le terreau fertile de la voyance. Les factures pour leurs consultations sont exorbitantes et dignes des entreprises proposant des technologies de pointe. La mise pécuniaire pour le service du charlatan influence généralement les conclusions. C'est ainsi que, sur parole d'un charlatan, voyant, ou prophète toute personne peut être accusée de sorcellerie sans aucune preuve matérielle. Un intervenant dira : " en milieu rural très pauvre, ces entrepreneurs de la voyance sont totalement absents. Ce qui prouve que le seul réel motif de leur don de voyance est la recherche de l'argent facile et non du bien de l'être humain. Ce n'est donc ni plus ni moins des escrocs tolérés par l'État ".

De nombreux témoignages ont permis de découvrir que des prétendus renommés voyants se per-

mettent de berner les populations pour ôter des vies innocentes sous prétexte que ce sont les génies qui agissent ; parfois en complicité avec certaines autorités ou personnalités du milieu qui instrumentalisent l'opinion citoyenne dans la quête du pouvoir.

Les innocents estampillés sorciers font quelquefois l'objet de traitements dégradants les contraignant à faire de faux aveux sous le poids de la torture et sévices corporels. S'ensuit parfois les déportations, la vindicte populaire, l'exclusion du nid familial, communautaire et la perte à jamais de toute dignité.

Il ne s'agit pas de nier l'existence de la sorcellerie. Ce sont les dérives qui portent atteinte à de nombreuses vies qui inquiètent l'opinion comme l'illustrent les propos d'un autre intervenant au débat : " dans les familles, dans les quartiers, dans les villages, etc. il y a des sorciers. Quand on n'en trouve pas, la plus vieille femme devient la sorcière, dès le prochain décès. Puisqu'il en faut toujours un, pour libérer le chemin au défunt vers ses aïeux et passer à autre chose. Et comme dans nos sociétés l'homme décide et la femme subit, on trouve vite une vieille, rarement un vieux. C'est un fait culturel, ancrés dans des pratiques, croyances et normes sociales. Aujourd'hui c'est devenu une question de pouvoirs. Dans la maison de ceux qui sont riches, il est rare de trouver un sorcier. Si on en trouve, c'est dans la case de la plus pauvre personne. Dans les maisons des personnes socialement ou administrativement bien placées, pas de sorcier. Le sorcier est dans l'autre maison. Et quand c'est dit comme ça, et dès qu'entrent en jeux des intérêts de terres, d'héritages, de biens précieux, la sorcellerie devient un critère solide pour se débarrasser du rival ou concurrent qui est sans soutien. Parfois on le déporte, à l'aide du charlatan. Les audacieux le font par force ". Alors quels remèdes ?

II- Les suggestions à l'endroit des décideurs

L'intervention de plusieurs acteurs juridiques, des gardiens des us et coutume ont permis de cerner les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent chaque fois qu'il s'est agi d'apporter des réponses aux problèmes de sorcellerie ; ce qui a permis de formuler des suggestions à l'endroit des décideurs.

A- Les limites des institutions juridiques et traditionnelles face au phénomène de sorcellerie

Il faut noter que pour l'heure, l'ordonnancement juridique togolais est dans son ensemble silencieux en ce qui concerne le phénomène de sorcellerie. Face au vide juridique,



Mme Rose Kouadjom, Présidente des "Amazones de la République"

les magistrats et officier de police judiciaire ne traitent pas des faits relatifs à la sorcellerie pour absence de preuve matérielles à moins qu'ils prennent la forme de violences physiques, de menaces ... Le second fait notable est l'échec des autorités traditionnelles garants des us et coutumes à pallier au vide juridique.

Les témoignages démontrent que même les chefs traditionnelles malgré les efforts fournis peines à résoudre souvent des cas de sorcellerie à eux soumis. Face à l'impasse faudrait-il se résigner ? L'on répondra par la négative. De même que les semences du mal jaillissent des cœurs des hommes vils, la réponse au mal ne peut venir que de l'audace des décideurs à affronter l'insaisissable monde de la sorcellerie.

B- Suggestions

Il a été fortement souhaité que :
- L'Etat prenne ses responsabilités en légiférant sur la question de la sorcellerie. La tâche s'énonce fastidieuse mais pas impossible. Il serait préférable d'essayer d'endiguer ce phénomène qui entraîne la perte de nombreuses vies innocentes que de jeter l'éponge. L'état pourrait s'inspirer des pays comme le Bénin, la Côte d'Ivoire ou le Gabon qui ont déjà codifié le phénomène ;

- L'Etat s'inspire des grandes écoles de la sorcellerie instituée dans certains pays africains pour régler les différends portant sur la sorcellerie ;

- L'Etat encourage et oriente les recherches en lien avec la sorcellerie ;

- L'Etat crée un cadre qui permet aux personnes disposant d'un don surnaturel de s'exprimer. Par crainte de représailles, ceux qui possèdent du don de " clairvoyance " préfèrent généralement se cacher. L'on se demande si certaines inventions qui semblent irrationnelles et qui ont impulsé le développement auraient été possibles sans l'apport d'un don surnaturel ?

Somme toute, l'intervention de plusieurs acteurs juridiques, des gardiens des us et coutume ont permis de cerner les nombreuses difficultés qu'ils rencontrent chaque fois qu'il s'est agi d'apporter des réponses aux problèmes de sorcellerie. Ce qui a permis de formuler des suggestions à l'endroit des décideurs. Les ADR pourront faire des plaidoyers pour que ces doléances puissent être entendues et prises en compte par les décideurs.

Le rapporteur, Zeus Adaoutèma WOUKINTA



**L'utilisation de la caisse enregistreuse
facilite la tenue de la comptabilité.**